

**BCRH & Associés**  
*Commissaire aux Comptes*  
35, rue de Rome  
75008 - PARIS

**ARCADE Finance**  
*Commissaire aux Comptes*  
128, rue de la Boetie  
75008 - PARIS

## **M2i**

Société Anonyme au capital de 494 648 €

146/148, rue de Picpus  
75012 Paris

333 544 153 R.C.S Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes relative  
à l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société M2i,

## **I - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société M2i relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **III - Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- *Évaluation des « Goodwills »*

Les notes 1.4.3. et 1.5.1 de l'annexe présentent l'approche retenue par la société en matière de tests de dépréciations des actifs incorporels.

Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ces tests, les prévisions de flux de trésorerie, ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- *Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes consolidés*

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### **IV - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 avril 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **VI - Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 30 avril 2021



**BCRH & Associés**  
Jean-François PLANTIN

*Commissaires aux Comptes*  
*Membres de la Compagnie régionale de Paris*



**ARCADIS Finance**  
Geneviève BRICE

# Comptes consolidés

## Groupe M2i

*31 décembre 2020*

*Référentiel IFRS*



# ETATS FINANCIERS

Comptes consolidés annuels 2020

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	4
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	6



## BILAN CONSOLIDE

en K€	déc.-20	déc.-19	Notes
Immobilisations incorporelles	361	178	3.1
Ecart d'acquisition	6 958	6 968	3.2
Immobilisations corporelles	8 752	10 824	3.3
Titres mis en équivalence	624	595	
Autres actifs financiers	528	502	3.4
Impôts différés	663	644	3.5
<b>Total actifs non-courants</b>	<b>17 885</b>	<b>19 712</b>	
Clients et autres débiteurs	19 883	15 885	3.7
Créances d'impôt	620	921	3.7
Autres actifs courants	635	542	3.7
VMP et autres placements		3	3.8
Disponibilités	11 983	5 644	3.8
<b>Total Actifs courants</b>	<b>33 121</b>	<b>22 995</b>	
<b>Total actif</b>	<b>51 007</b>	<b>42 707</b>	
Capital	495	495	3.9
Primes liées au capital	13 008	13 008	
Actions propres	(172)	(172)	
Réserves consolidées	4 484	3 732	
Résultat Net part du groupe	10	490	
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>17 825</b>	<b>17 553</b>	
Intérêts minoritaires	53	143	
<b>Total Intérêts minoritaires</b>	<b>53</b>	<b>143</b>	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17 878</b>	<b>17 696</b>	
Emprunts et dettes financières	13 817	7 666	3.10
Engagements envers le personnel	717	668	3.11
Autres provisions	559	90	3.11
Impôts différés		1	
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>15 093</b>	<b>8 425</b>	
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	2 698	2 247	3.10
Fournisseurs et autres créditeurs	14 484	13 559	3.12
Dettes d'impôt	46	136	3.12
Autres passifs courants	810	645	3.12
<b>Total Passifs courants</b>	<b>18 037</b>	<b>16 587</b>	
<b>Total passif</b>	<b>51 007</b>	<b>42 707</b>	





## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	déc.-20	déc.-19	Notes
Chiffre d'affaires	36 617	45 913	4.1
Achats consommés	(15 735)	(19 544)	4.2
Charges externes	(6 063)	(7 999)	4.3
Charges de personnel	(10 449)	(13 740)	4.4
Impôts et taxes	(842)	(861)	
Dotations aux amortissements	(2 787)	(2 606)	4.8
Dotations aux dépréciations et provisions	(256)	(49)	4.8
Autres produits et charges d'exploitation	354	408	4.9
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>840</b>	<b>1 522</b>	
Autres produits et charges opérationnels	(621)	(489)	4.10
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>219</b>	<b>1 033</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	49	52	
Coût de l'endettement financier brut	(273)	(179)	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(224)</b>	<b>(127)</b>	
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(92)</b>	<b>(89)</b>	4.11
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(97)</b>	<b>816</b>	
Impôts sur les bénéfices	(32)	(367)	
<b>Résultat après impôt</b>	<b>(129)</b>	<b>450</b>	
Q-P de résultat des mises en équivalence	49	36	
<b>Résultat net total</b>	<b>(80)</b>	<b>486</b>	
<b>Part du groupe</b>	<b>10</b>	<b>490</b>	
<b>Part des minoritaires</b>	<b>-90</b>	<b>-4</b>	
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	4 946 480	4946480	
<i>Résultat par action (en €)</i>	0,002	0,099	
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>	0,002	0,097	

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
en K€							
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>495</b>	<b>13 008</b>	<b>(370)</b>	<b>3 392</b>	<b>(31)</b>	<b>620</b>	<b>17 114</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			3 392	(3 392)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital							0
Variation de l'auto-contrôle					(141)		-141
Changement de méthodes comptables							0
Variation des taux de change							0
Résultat consolidé 31.12.19 - Part du Groupe				490			490
Autres mouvements			(37)			127	90
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>495</b>	<b>13 008</b>	<b>2 985</b>	<b>490</b>	<b>(172)</b>	<b>747</b>	<b>17 553</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			490	(490)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital							0
Variation de l'auto-contrôle							0
Changement de méthodes comptables			(15)				-15
Variation des taux de change							0
Résultat consolidé 31.12.20 - Part du Groupe				10			10
Autres mouvements						277	277
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>495</b>	<b>13 008</b>	<b>3 461</b>	<b>10</b>	<b>(172)</b>	<b>1 024</b>	<b>17 825</b>



## TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en K€	déc.-20	déc.-19
Résultat net total consolidé	(80)	486
<b>Ajustements :</b>		
Elim. du résultat des mises en équivalence	(49)	(36)
Elim. des amortissements et provisions	3 306	2 369
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	106	(2)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	277	127
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>3 560</b>	<b>2 943</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	32	367
Elim. du coût de l'endettement financier net	224	127
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>3 815</b>	<b>3 437</b>
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	(4 090)	2 060
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créanciers	1 089	(1 323)
Impôts payés	165	(418)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>978</b>	<b>3 756</b>
Incidence des variations de périmètre		(85)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 182)	(3 014)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(25)	(47)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2
Dividendes reçus	20	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 187)</b>	<b>(3 144)</b>
Augmentation de capital		(1)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(141)
Emission d'emprunts	8 828	2 734
Remboursement d'emprunts	(2 083)	(2 065)
Intérêts financiers nets versés	(224)	(127)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>6 521</b>	<b>400</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>6 313</b>	<b>1 012</b>
Trésorerie d'ouverture	5 640	4 628
Trésorerie de clôture	11 953	5 640



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation</b>	<b>7</b>
1.1	Présentation du groupe	7
1.2	Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2020	7
1.3	Référentiel comptable appliqué	8
1.4	Modalités de consolidation	10
1.5	Méthodes et règles d'évaluation	11
1.6	Comparabilité des comptes	14
<b>2</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>15</b>
2.1	Liste des sociétés consolidées	15
<b>3</b>	<b>Notes relatives aux postes du bilan</b>	<b>15</b>
3.1	Immobilisations incorporelles	15
3.2	Goodwill	15
3.3	Immobilisations corporelles	16
3.4	Actifs financiers	16
3.5	Impôts différés	17
3.6	Preuve d'impôt	17
3.7	Créances	17
3.8	Disponibilités	18
3.9	Capital social	18
3.10	Emprunts et dettes financières	19
3.11	Provisions pour risques et charges	19
3.12	Autres dettes	19
<b>4</b>	<b>Notes relatives aux postes du compte de résultat</b>	<b>20</b>
4.1	Chiffre d'affaires	20
4.2	Achats consommés	20
4.3	Charges externes	21
4.4	Charges de personnel	21
4.5	Franchise de loyers	21
4.6	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	21
4.7	Rémunérations allouées aux dirigeants	21
4.8	Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	21
4.9	Autres produits et charges d'exploitation :	22
4.10	Autres produits et charges opérationnels	22
4.11	Autres produits et charges financiers :	22
4.12	Honoraires des commissaires aux comptes :	22
<b>5</b>	<b>Autres informations</b>	<b>23</b>
5.1	Engagements hors bilan	23
5.2	Effectifs au 31 décembre 2020	24
5.3	Parties liées	24
5.4	Facteurs de risques	24
5.5	Evénements postérieurs au 31 décembre 2020	26



## 1 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 1.1 Présentation du groupe

Fort de plus de 30 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 400 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF.

Au 31 décembre 2020, la structure du Groupe M2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-20	déc.-19	déc-20	déc.-19	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL M2i Scribtel	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	79504509500010	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%		34%		IG
ECSPLICITE	300 Av. du Col de l'Ange, 13880 GEMENOS	38256050600067	33%		33%		ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%		34%		ME

La méthode de consolidation est l'intégration globale (IG) sauf pour Ecsplacite et DEVUP qui sont mises en équivalence (ME).

M2i est cotée en continu sur le marché Euronext Growth (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626).

### 1.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2020

#### 1/ Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et m2i

Prologue a publié un communiqué de presse le 13 janvier 2020 où il rappelait que le 11 septembre 2019, il avait indiqué son souhait de finaliser le processus d'intégration capitalistique et opérationnel du groupe O2i afin de lui permettre notamment (i) de détenir directement 100% de l'activité du groupe O2i, et ainsi de simplifier la structure juridique de l'ensemble du groupe, afin d'en optimiser l'organisation, le fonctionnement et les coûts associés, (ii) d'offrir une plus grande lisibilité auprès des investisseurs, (iii) de limiter les frais, en ne maintenant la cotation que de deux sociétés (Prologue et M2i) au lieu de trois, et (iv) de favoriser encore plus la liquidité du titre Prologue.

Pour rappel, cette opération capitalistique consisterait en premier lieu à proposer aux actionnaires de la société M2i d'apporter leurs actions à une offre publique d'échange (OPE) initiée par Prologue, puis, immédiatement après la réalisation de cette première opération à laquelle O2i aurait apporté ses titres M2i, O2i ferait l'objet d'une fusion-absorption par Prologue.

Le 30 avril 2020, Prologue a indiqué, dans le cadre de l'impact du COVID-19, que concernant le projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i, celui-ci restait totalement d'actualité mais, à ce stade, la société n'était pas en mesure de se prononcer sur un calendrier de réalisation mais le fera dès que possible, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

Puis, dans son communiqué du 15 novembre 2020, Prologue a indiqué confirmer son intérêt stratégique de pouvoir procéder à l'opération de renforcement capitalistique susvisée tout en précisant que les conditions de sa mise en œuvre n'étaient pas réunies pour pouvoir la poursuivre à l'heure actuelle.

### **2/ COVID-19 - Point sur l'activité et les mesures prises**

Les circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du COVID-19 et les recommandations gouvernementales (arrêté publié au JORF du 16 mars 2020) ont contraint M2i à fermer l'accès au public de l'ensemble de ses 35 centres en France et en Espagne pour ses formations en présentiel jusqu'au 2 juin 2020.

En termes d'activité, dans la mesure où le groupe réalisait jusque-là une très large partie de son activité sous forme de cours en Présentiel ou en Blended-Learning dans ses agences, cette période a immédiatement eu pour elle, comme pour toutes les sociétés comparables du secteur, un impact significatif sur son chiffre d'affaires et sur ses résultats.

Pour répondre à la nouvelle demande du marché lié au confinement, M2i a immédiatement mis en place, avec ses experts technologiques et pédagogiques, des solutions performantes permettant à ses clients de suivre à distance et avec la même qualité tous les cours IT, Digital et Management qui habituellement étaient réalisées en présentiel. Plus de 2 400 cursus sont ainsi désormais disponibles sous cette modalité télé-présentielle de Classe à Distance (cf. sur le site du groupe : [www.m2iformation.fr](http://www.m2iformation.fr)).

Tous les effectifs du groupe ont été, à partir du 16 mars 2020 placés en télétravail, en chômage partiel ou total et en sont graduellement sortis au cours de l'année 2020.

M2i a également obtenu 8 M€ de Prêt garanti par l'état (PGE) et Prêt Atout BPI, auprès de ses banques.

### **3/ Attribution d'actions gratuites**

Par décision du Président Directeur Général en date du 27 juillet 2020 et du Conseil d'Administration du 30 juin 2020, il a été décidé d'attribuer gratuitement 92.500 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société M2i, au profit de salariés ou dirigeants de la Société et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de Commerce.

### **4/ Changement de dénomination sociale de Scribtel Formation (filiale détenue à 100% par M2i)**

Par décision de l'associé unique en date du 27 février 2020, la dénomination de "Scribtel Formation" a été modifiée en "M2i Scribtel".

## 1.3 Référentiel comptable appliqué

### 1.3.1 Normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Suite à la prise de contrôle du Groupe O2i en juin 2015 par PROLOGUE, groupe coté présentant des comptes consolidés et publiant ses états financiers selon les normes IFRS, le Groupe O2i et par conséquent le Groupe M2i avait opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015. Le Groupe M2i n'étant jusqu'alors pas tenu de tenir des comptes consolidés.



Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les amendements, normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **1.3.2 Présentation des états financiers**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

- **Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 1.5.1)**
- **Evaluations des provisions (note 1.5.10)**

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans la note suivante :

- **note 1.5.4 – contrats de location**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur (instruments financiers).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, devise fonctionnelle de la société et devise dans laquelle est traitée la totalité des opérations du groupe. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des nouvelles normes et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés mais non encore entrés en vigueur n'ont pas été appliqués par anticipation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers.

Les états financiers – Bilan consolidé, compte de résultat consolidé, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par le Groupe M2i sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés font apparaître au 31 décembre 2020 un résultat net (part du groupe) de 10 K€.

### **1.3.3 Impact de la pandémie Covid-19 sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020**

Suite aux différentes recommandations de l'AMF et de l'ANC, aucun reclassement du résultat opérationnel courant vers le résultat opérationnel non courant n'a été opéré. La totalité de la sous-activité induite par la crise ainsi que les coûts directs qui lui sont rattachables sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.



### 1.4 Modalités de consolidation

#### 1.4.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Sont consolidées par mise en équivalence toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce une influence notable sans en avoir le contrôle.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

#### 1.4.2 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

#### 1.4.3 Goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de la norme, le groupe comptabilise à la juste valeur (sauf exceptions), aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements effectués à la comptabilité d'acquisition pendant la « période d'évaluation » reflètent des informations complémentaires sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition. La période d'évaluation se termine au plus tard 12 mois après le regroupement d'entreprises.

Les participations ne donnant pas le contrôle, détenues dans l'entreprise acquise, sont comptabilisées soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

la juste valeur de la contrepartie transférée ;

(+) le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;

(+) si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ;

(-) le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ce goodwill est ensuite affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement. Compte tenu de l'activité et de l'organisation du groupe, l'UGT coïncide généralement avec l'entité juridique acquise.

En normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (Cf. Note 1.5.1).

Suivant les principes de la norme IAS 36, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.





## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 1.4.4 DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations annuelles arrêtées au 31 décembre 2020.

## 1.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe M2i sont les suivants :

### 1.5.1 Goodwill

Les Goodwill constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les Goodwill pour le solde non affecté.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à l'UGT et il a été retenu un taux de 9,8%. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance de l'UGT et est de 2%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires (regroupement d'entreprises) sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dette opérationnelle avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations (méthode du Goodwill complet). Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernées. Les variations de dettes d'une année sur l'autre liées à d'éventuels changements d'estimations ont pour contrepartie les « autres produits et charges opérationnels ».

### 1.5.2 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens et services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données.

Une immobilisation incorporelle doit être considérée par l'entité comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	<b>Durées</b> (en années)	<b>Méthodes</b>
Logiciels informatiques	3 à 5	Linéaire
Brevets	1 à 10	Linéaire

### 1.5.3 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite "approche par composants", chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	<b>Durées</b> (en années)	<b>Méthodes</b>
Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

### 1.5.4 Contrats de location

IFRS 16 – Locations, publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation).

### 1.5.5 Actifs financiers

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts de garantie et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

La valeur d'inventaire retenue est le coût historique.

### 1.5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.



Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### **1.5.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

#### **1.5.8 Impôts sur les bénéfices**

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2020 les IDA ont été comptabilisés pour un montant de 663 K€.

#### **1.5.9 Information sectorielle**

Le Groupe considère donc qu'il n'a qu'un seul secteur opérationnel, la formation. Par ailleurs, les activités du Groupe sont uniquement réalisées en France à plus de 95%.

#### **1.5.10 Provisions pour risques et charges**

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

#### **1.5.11 Engagement de retraite et prestations assimilées**

Les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 0,34%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

#### **1.5.12 Titres d'autocontrôle**

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 1.5.13 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de services et de ventes de biens évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- La recouvrabilité de la contrepartie est probable,
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.
- Pour les ventes de biens, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur,
- Pour les ventes de services, le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable.

### 1.5.14 Subventions publiques

La norme IAS20 prescrit les principes de comptabilisation des subventions publiques et les informations à fournir relatives à d'autres formes d'aides publiques.

Elles peuvent être soit liées à des actifs, soit liées au résultat.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne doivent pas être directement créditées en capitaux propres.

La part du crédit d'impôt recherche liée aux autres dépenses comptabilisées en charges doit être présentée comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire « en autres produits » ou en réduction des charges auxquelles le crédit d'impôt recherche est liée.

Le CIR du Pôle Formation a été présenté « en autres produits ».

### 1.5.15 Instruments financiers

Le Groupe M2i a identifié dans cette catégorie les contrats d'affacturage.

Le Groupe a conclu le 16 mars 2016, avec la société GE FACTOFRANCE, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 6.938 K€ au 31 décembre 2020.

En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste « Clients et comptes rattachés ».

## 1.6 Comparabilité des comptes

Suite au rapprochement avec le Groupe Prologue, le Groupe M2i a opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

## 2 Périmètre de consolidation

### 2.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-20	déc.-19	déc-20	déc.-19	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL M2i Scribtel	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	79504509500010	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%		34%		IG
ECSPLICITE	300 Av, du Col de l'Ange, 13880 GEMENOS	38256050600067	33%		33%		ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%		34%		ME

## 3 Notes relatives aux postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 3.1 Immobilisations incorporelles

en K€	31.12.2019	+	-	Dotations de l'exercice	31.12.2020
Concessions, brevets & droits similaires	486	220			706
Logiciels	18	30			48
Autres immobilisations incorporelles					
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>504</b>	<b>250</b>			<b>754</b>
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(325)			(61)	(386)
Amt/Dép. Logiciels	(1)			(7)	(7)
<b>Total Amt/dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>(326)</b>			<b>(68)</b>	<b>(394)</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>178</b>	<b>250</b>		<b>(68)</b>	<b>361</b>

### 3.2 Goodwill

en K€	Ouverture	Clôture
Ecart d'acquisition	6 968	6 958
Amt/Pertes val. écart		
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>6 968</b>	<b>6 958</b>

Selon IAS 36, le Groupe est tenu d'effectuer un test de dépréciation en comparant la valeur recouvrable à la valeur comptable annuellement et à chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

Le Groupe effectue ces tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice 2020.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 3.3 Immobilisations corporelles

en K€	31.12.2019	+	-	Dotations de l'exercice	31.12.2020
Constructions	10 128	70		9	10 189
Installations tech, matériel & outillage	1 030	164			1 195
Matériel de transport	654	36	126		563
Matériel informatique	1 383	115			1 499
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	61			61	
Autres immobilisations corporelles	5 747	607		97	6 258
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>19 003</b>	<b>993</b>	<b>293</b>		<b>19 703</b>
Amt/Dép. Matériel transport	(199)			(177)	(376)
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 170)			(82)	(1 252)
Amt/Dép. constructions	(1 908)			(1 818)	(3 726)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(665)			(164)	(829)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(4 237)			(531)	(4 769)
<b>Total Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>(8 179)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 772)</b>	<b>(10 951)</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>10 824</b>	<b>993</b>	<b>293</b>	<b>(2 772)</b>	<b>8 752</b>

Les crédits-bails sont retraités en « autres immobilisations corporelles » pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2020, le montant brut des investissements financés par crédit-bail s'élève à 2.467K€ ( V B ) amorti à hauteur de 1.946K€.

Contrats de Crédit-bail (en K€)	Montant Initial	Amort. à la clôture N-1	Amortissement		Cumul des Amort.	VNC 31/12/20
			+	-		
Anciens CB	1 314	1 314			1 314	
CB Dell 81794-014	63	47	16		63	0
CB Dell 81794-015	335	199	112		311	24
CB Dell 81794-016	83	37	28		65	18
CB Dell 81794-017	191	32	64		95	96
CB Dell 81794-018	43	7	14		21	21
CB BPCE 277802/00-485279	59	1	20		20	39
CB BPCE 296422/00-541067	379		56		56	324
	2 467	1 637	308	0	1 946	521

### 3.4 Actifs financiers

en K€	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	31.12.2020
<b>Immobilisations financières</b>						
Titres de participation						
Actions propres						
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	502		25			527
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>502</b>		<b>25</b>			<b>527</b>
<b>Total Dép. immobilisations financières</b>						
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>502</b>	<b>25</b>				<b>527</b>

Les « prêts, cautionnements et autres créances » sont principalement composées de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie.

## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 3.5 Impôts différés

En application des normes IFRS-12 et en raison de l'évolution actuelle des résultats, la société a dû comptabiliser les impôts différés au 31 décembre 2020 sur les déficits reportables, les différences temporelles fiscales ainsi que sur les retraitements de consolidation.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au 31 décembre 2020 pour +663 K€.

en K€	31.12.2020	31.12.2019
IDR	201	187
AGA - Forfait social		2
Déficits reportables	309	309
Participation de construction	7	9
Crédit-Bail	2	1
Franchises de loyers	59	93
Activation des contrats de location IFRS 16	100	43
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>678</b>	<b>644</b>
Provision titres Auto-Détention	-15	
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des impôts différés nets</b>	<b>663</b>	<b>644</b>

### 3.6 Preuve d'impôt

#### Impôt sur les résultats

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Impôt courant	-46	-390
Impôts différés	14	23
<b>Charge d'impôt en résultat</b>	<b>-32</b>	<b>-367</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

<b>Résultat consolidé avant impôts</b>	<b>-97</b>
Charge d'impôts théorique au taux en vigueur pour la société consolidante : 28%	27
Charge d'impôts comptabilisée	-32
<b>Ecart à expliquer (1 - 2)</b>	<b>59</b>
Incidence des différences permanentes	-20
Non activation de déficit	-38
Autres	-59
<b>Ecart résiduel</b>	<b>0</b>

### 3.7 Créances

#### Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

en K€	31.12.2020	- 1 an	+ 1 an
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	46		42
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	8		1
Clients et comptes rattachés	6 587		4 934
Factures à établir	4 933		3 678
Créances sur personnel & org. sociaux	44		32
Créances fiscales - hors IS - courant	1 407		922
Comptes courants Groupe actif - courant	5 452		4 509
Autres créances - courant	1 865		2 050
Dép. clients et comptes rattachés	-459		-283
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>19 883</b>		<b>15 885</b>
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	620		921
<b>Créances d'impôts</b>	<b>620</b>		<b>921</b>
Charges constatées d'avance	635		542
<b>Autres Actifs Courants</b>	<b>635</b>		<b>542</b>
<b>Total Créances</b>	<b>21 138</b>		<b>17 349</b>

En date du 16 mars 2016, le Groupe M2i a souscrit, pour toutes ses entités, un nouveau contrat d'affacturage auprès de GE FACTOFRANCE. En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste « Clients et comptes rattachés ». Au 31 décembre 2020, l'encours des créances cédées est de 6.938 K€, contre 9.438K€ au 31 décembre 2019.

Les créances fiscales hors IS courant comprennent principalement des créances de TVA et autres créances à l'égard de l'Etat.

Le poste Etat, Impôt sur les bénéfices – créances – courant est constitué principalement du Crédit d'Impôt Recherche.

Les Comptes courants Groupe actif – courant comprennent les avances accordées par le Groupe M2i à la société mère O2i.

### 3.8 Disponibilités

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Valeurs mobilières de placement		3
Actions propres		
Disponibilités	11 983	5 644
<b>Total</b>	<b>11 983</b>	<b>5 647</b>

### 3.9 Capital social

#### Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de 494.648 € se compose de 4.946.480 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Il convient de noter l'inexistence d'instruments dilutifs au 31 décembre 2020, à l'exception de 92.500 actions gratuites attribuées en 2020 et 90.005 actions gratuites attribuées en 2019, en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2020.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 3.10 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

en K€	31.12.2020	- 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
Emprunts bancaires	8 949	620	4 253	1 474	1 351	1 251
Emprunts Crédits Bails	528	269	186	74		
Emprunts Locatifs - IFRS16	7 007	1 778	1 494	1 220	806	1 709
Concours bancaires	16	16				
Intérêts courus	14	14				
<b>Total Créances</b>	<b>16 515</b>	<b>2 697</b>	<b>5 933</b>	<b>2 767</b>	<b>2 157</b>	<b>2 960</b>

Les emprunts restant à courir dans le cadre des contrats de crédit-bail sont les suivants :

Contrats de Crédit-bail (en K€)		Montant Initial	Dettes 31/12/20
Anciens CB	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	1 314	
CB Dell 81794-014	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	63	
CB Dell 81794-015	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	335	28
CB Dell 81794-016	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	83	18
CB Dell 81794-017	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	191	96
CB Dell 81794-018	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	43	22
CB BPCE 277802/00-485279	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	59	38
CB BPCE 296422/00-541067	<i>Matériel Informatique Pédagogique</i>	379	326
		<b>2 467</b>	<b>528</b>

### 3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

en K€	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	31.12.2020
Provisions pour litiges - non courant	90	469		559
<b>Total Provisions pour risques</b>	<b>90</b>		<b>0</b>	<b>559</b>
Provisions pour pensions et retraites - non courant	668	104	(55)	717
Autres provisions pour charges - non courant				
<b>Total Provisions pour charges</b>	<b>668</b>	<b>104</b>		<b>717</b>

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date du 31 décembre 2020, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

### 3.12 Autres dettes

Les autres dettes comprennent :



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

en K€	31.12.2020	- 1 an	+ 1 an
<b>Dettes par échéance</b>			
Dettes fournisseurs	5 449	5 449	
Factures non parvenues	2 086	2 086	
Dettes sociales - courant	3 087	3 087	
Dettes provisionnées Participation des salariés	0		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	2 784	2 784	
Comptes courants groupe passifs - courant	924	924	
Autres dettes - courant	154	154	
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>14 484</b>	<b>14 484</b>	
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	46	46	
<b>Dettes d'impôts</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	
Clients - Avances et acomptes reçus	429	429	
prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	381	381	
<b>Autres Passif courant</b>	<b>810</b>	<b>810</b>	
<b>Total Dettes</b>	<b>15 339</b>	<b>15 339</b>	

## 4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

### 4.1 Chiffre d'affaires

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, le groupe M2i a enregistré un chiffre d'affaires de 14,6 M€ en croissance de +0,7%. Cette performance, réalisée en pleine période de 2<sup>ème</sup> vague du Covid-19 et de mise en place du 2<sup>ème</sup> confinement, est supérieure aux anticipations du groupe. Elle reflète le succès de son offre de 2400 cursus formations IT, Digital et Management accessibles à 100% en distanciel. Le chiffre d'affaires réalisé sous cette modalité a représenté 64% de son chiffre d'affaires du Q4, contre moins de 2% un an plus tôt.

Sur l'année, la belle performance économique enregistrée sur le 4<sup>ème</sup> trimestre (historiquement le plus important de l'année), permet à M2i de ramener sur 2020 la baisse de ses ventes à -20,2% (contre -29,9% sur le neuf premiers mois) avec un chiffre d'affaires qui atteint sur 12 mois 36,6 M€.

Plus de 95% du chiffre d'affaires est réalisé en France.

La société n'a qu'un seul secteur d'activité pouvant être identifié en application de la Norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires du Groupe M2i est principalement constitué de prestations de formation enregistrées lorsque les sessions de formations sont réalisées ou lorsque le délai d'annulation d'une inscription n'a pas été respecté.

Les produits des activités annexes, correspondant essentiellement à des refacturations de coûts liés aux prestations de services rendus, tels que les frais de déplacements ou de repas, sont reconnus au même rythme que les prestations correspondantes.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes, rabais ou ristournes qui peuvent être accordés aux clients.

### 4.2 Achats consommés

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Achat d'études	(15 454)	(18 994)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	0	0
Achats de marchandises	23	(137)
Achats non stockés de matières et fournitures	(304)	(413)
Autres achats		
<b>Total Achats consommés</b>	<b>(15 735)</b>	<b>(19 544)</b>



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 4.3 Charges externes

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Autres charges externes	(276)	(193)
Divers	(814)	(1 023)
Déplacements, missions	(645)	(1 699)
Entretiens et réparations	(315)	(355)
Frais postaux	(482)	(508)
Locations et charges locatives	(849)	(1 258)
Primes d'assurance	(83)	(87)
Publicités	(695)	(688)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 824)	(2 085)
Services bancaires	(69)	(73)
Transports	(11)	(31)
<b>Total Charges Externes</b>	<b>(6 063)</b>	<b>(7 999)</b>

### 4.4 Charges de personnel

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(195)	(358)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 842)	(3 765)
Dot./Prov. engagements de retraite	55	5
Rep./prov. engagements de retraite	(104)	(9)
Rémunérations du personnel	(7 363)	(9 612)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(10 449)</b>	<b>(13 740)</b>

### 4.5 Franchise de loyers

Les Franchises de loyers concernent les baux commerciaux ci-dessous, et ont fait l'objet d'un retraitement selon l'interprétation de la Norme IFRS16.

Retrait. IFRS 31/12/20	Date début	Date fin	Durée	Franchise	Loyer annuel H.T K €	Charges comptabilisées 31/12/20	Montant théorique IFRS au 31/12/20	Ajustement (en K€)
Picpus	01/03/13	28/02/22	9 ans	12 mois	375	398	333	-65
La Défense	01/09/14	31/08/23	9 ans	14,7 mois	442	470	382	-88
Lyon	01/02/13	31/01/22	9 ans	3 mois	80	79	77	-2
Lyon 7	15/05/19	14/05/28	9 ans	8 mois	190	141	176	35
<b>Total</b>								<b>-120</b>

### 4.6 Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le CIR comptabilisé au 31 décembre 2020 s'élève à 270 K€.

Il a été retraité en subvention d'exploitation, conformément à la Norme IAS 20 (4.10 – autres charges d'exploitation).

### 4.7 Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 4.8 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Elles comprennent :

## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Dot./Amt. & dép. immo. Incorporelles	(78)	(51)
Dot./Amt. & dép. immo. Corporelles	(2 710) *	(2 556)
Dot./dép. des actifs circulants	(256)	(49)
<b>Total Dotations</b>	<b>(3 043)</b>	<b>(2 655)</b>

\* (308) K€ sont des dotations aux amortissements sur les immobilisations acquises en crédit-bail. (1.932) K€ sont liés à l'application de la norme IRFS16.

### 4.9 Autres produits et charges d'exploitation :

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Autres charges	(3)	(12)
Autres produits		
Subventions d'exploitation	(270)	410
Rep./provisions d'exploitation	(57)	
Rep./dép. des créances (actif circulant)	(23)	10
<b>Total Pdts et Charges d'Exploitation</b>	<b>(354)</b>	<b>408</b>

Au 31 décembre 2020 le poste « Subventions d'exploitation » intègre 270 K€ de CIR.

### 4.10 Autres produits et charges opérationnels

en K€	31.12.2020	31.12.2019
Autres charges exceptionnelles	(306)	(652)
Autres produits exceptionnels	85	3
Autres reprises exceptionnelles		242
Charges excep. s/ exercices antérieurs	(5)	
Dot. aux prov. Exceptionnelles	(469) *	
Produits de cession d'immo. corp.		2
Produits excep. s/ exercices antérieurs	23	
Transferts de charges d'exploitation	51	50
<b>Total Pdts et Charges Opérationnels</b>	<b>(621)</b>	<b>(356)</b>

\* Litiges Prud'homaux (131 K€) et Commerciaux (338K€)

### 4.11 Autres produits et charges financiers :

en K€	31.12.2020	31.12.2019
autres charges financières	(95)	(95)
autres produits financiers	4	6
<b>Total Pdts et Charges Financiers</b>	<b>(92)</b>	<b>(89)</b>

### 4.12 Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes intégré dans le compte de résultat s'élève à 92.680€.



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

	ARCADE FINANCE		BCRH		TOTAUX
	Certif° comptes	SACC	Certif° comptes	SACC	
<b>Société Mère</b>					
M2i	29 450	4 500	34 250	4 680	72 880
Total Société mère	29 450	4 500	34 250	4 680	72 880
<b>Filiales</b>					
SCRIBTEL	13 600				13 600
M2i TECH	6 200				6 200
Total Filiales	19 800	0	0	0	19 800
Total Groupe M2i	49 250	4 500	34 250	4 680	92 680

## 5 Autres informations

### 5.1 Engagements hors bilan

#### 5.1.1 Transactions liées

La première application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation.

#### 5.1.2 Engagements donnés

- Nantissement du fonds de commerce M2i au profit de la BNP en garantie d'un prêt de 750.000 € financé par BPIFrance. Echéance 01/04/21. Capital restant dû au 31/12/20 : 39.285,14 €. Pour ce même prêt, garantie BPIFrance donnée à la BNP à hauteur de 525.000 €.
- Caution de la BNP à hauteur de 441.050 € au profit de Espace Expansion (Bailleur) dans le cadre du bail commercial pour des locaux sis 50 place de l'Ellipse – Paris La défense.
- Souscription d'un emprunt auprès de DLL : 29.606 € - Echéance 01/04/21. Capital restant dû au 31/12/20: 3.289,62€.
- Souscription d'un emprunt auprès du CIC : 500.000 € - Echéance 31/07/24. Capital restant dû au 31/12/20: 410.384,27 €.
- Souscription d'un emprunt auprès du CIC : 500.000 € - Echéance 31/07/23. Capital restant dû au 31/12/20: 458.905,06 €.
- Souscription d'un emprunt (PGE) auprès du CIC : 2.500.000 € - Echéance 10/05/26. Capital restant dû au 31/12/20: 2.500.000 €.
- Souscription d'un emprunt (Prêt ATOUT) auprès de la BPI : 2.500.000 € - Echéance 27/05/25. Capital restant dû au 31/12/20: 2.500.000 €.
- Souscription d'un emprunt (PGE) auprès de la BRED : 1.000.000 € - Echéance 30/07/26. Capital restant dû au 31/12/20: 1.000.000 €.
- Souscription d'un emprunt (PGE) auprès de la SG : 2.000.000 € - Echéance 25/12/26. Capital restant dû au 31/12/20: 2.000.000 €.

#### 5.1.3 Engagements reçus

- La société O2i s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz.
- Garantie de prise en charge de la PIDR de M2i Tech par BULL Formation à hauteur de 383 K€



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

- Garantie bancaire de 500 K€ reçue de la Banque Rothschild en cas de rachat des 34% de parts de la société ECSPUBLICITE.

### 5.2 Effectifs au 31 décembre 2020

Catégorie	31.12.2020	31.12.2019
Cadres	75	69
Employés	135	127
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>196</b>

### 5.3 Parties liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24. Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

### 5.4 Facteurs de risques

#### - Risques clients

Le Groupe M2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années. Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés.

#### - Risques liés aux développements informatiques

M2i a développé sa propre plateforme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

#### - Risques liés à la concurrence et à la compétitivité

Le secteur de la formation professionnelle dans les domaines de l'Informatique, du Digital et du Management est en France un marché particulièrement atomisé sur lequel sont positionnés 3 ou 4 acteurs ayant atteint une taille significative, à l'image de M2i.

#### - Risques liés aux innovations des concurrents et aux évolutions technologiques qui pourraient affecter défavorablement la croissance future de M2i

M2i maîtrise parfaitement toutes les technologies modernes qui lui permettent de proposer à ses clients ses 2 400 cursus pédagogiques sous forme de Blended Learning, Classes Virtuelles, COOC – Corporate Open Online Course. L'émergence d'une nouvelle modalité technologique de formation que M2i ne serait pas en mesure de réaliser pour ses clients et qui serait de nature à provoquer un basculement brutal du marché de la formation professionnelle pourrait affecter l'activité de M2i.

#### - Risque de concurrence déloyale des formateurs et de dépendance à leur égard

En faisant appel à des formateurs indépendants, le Groupe court le risque que ces derniers sollicitent directement ses clients en vue de leur proposer des prestations de formation. Une telle pratique pourrait être constitutive de concurrence déloyale et avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, M2i fait appel à plus de 1400 formateurs externes



## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

différents chaque année, ce qui limite fortement ce risque. Par ailleurs, lorsqu'elle le juge nécessaire, la société impose une obligation de non-sollicitation.

### - Risques liés à la dépendance de M2i

Le portefeuille de clients de M2i compte plus de 4 200 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage de M2i auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important. Le client le plus important est une ESN (Entreprise de Service Numérique) figurant au CAC 40, qui, compte tenu des relations nouées avec M2i, présente un risque de perte limité selon la Société.

### - Risques liés à la réglementation applicable

M2i évolue dans un secteur réglementé qui a été plusieurs fois réformé au cours des dernières années. Les montants minimums versés par les entreprises pour la formation de leurs salariés sont déterminés par le législateur. Si aujourd'hui la réglementation est favorable à M2i, de nouvelles réformes réglementaires pourraient avoir un impact sur les activités de M2i et les tendances constatées.

### - Risque hommes clés

Le succès de M2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. M2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée de deux directeurs généraux délégués (Olivier Balva et Thuy Nguyen), de deux directeurs adjoints (en charge d'une part de la direction commerciale et d'autre part de l'exploitation et de l'offre) et du directeur juridique et financier. De plus, chaque région et/ou pôle d'activité est dirigé par un responsable/directeur.

### - Risque lié aux litiges

Au 31 décembre 2020, la société a provisionné un total de 559K€ pour litiges.

### - Risque Covid-19

La situation mondiale dans le contexte épidémique actuel (Covid-19) reste incertaine et évolue rapidement. À ce stade, il est difficile de mesurer les conséquences en 2021 sur l'activité économique en général et sur le Groupe en particulier.

Cf « Rapport d'activité du groupe M2i pour l'Exercice 2020 »

### - Risque de liquidité

La trésorerie disponible au 31 décembre 2020 au niveau du Groupe M2i s'élève à 13,1 M € (liquidités à hauteur de 12 M€ et montant disponible des lignes de crédit du groupe M2i à hauteur de 1,1 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

### - Risque lié à la protection des données personnelles

La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de M2i. M2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données de M2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». M2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

## Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

### 5.5 Événements postérieurs au 31 décembre 2020

#### **Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i**

Monsieur Georges Seban a fait un point sur l'état d'avancement de ce projet lors de la publication d'un communiqué de presse le 8 février 2021, en indiquant que :

*« Concernant notre opération de renforcement capitalistique avec les sociétés O2i et M2i, les conditions de marché n'étaient jusqu'à présent pas réunies pour nous permettre de la finaliser. Nous avons donc choisi de la suspendre pour l'instant avec pour objectif de la reprendre, le cas échéant, à la suite de la publication des résultats annuels publiés au plus tard fin avril, avec la possibilité alors de procéder à la détermination de nouvelles parités. Je reste pour ma part fortement attaché à la réalisation effective de cette opération qui sera un formidable accélérateur de développement pour nos sociétés et un levier de création de valeur pour tous nos actionnaires ».*